DOSSIER D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir nous retourner le dossier d'inscription avec toutes les pièces présentes dans ce dossier . Le paiement est à joindre dans sa totalité.

•	PHOTO D'IDENTITÉ (pour les nouveaux adhérents)
•	FICHE DE RENSEIGNEMENTS
•	DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ
•	RÈGLEMENT INTÉRIEUR À SIGNER EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Plus de renseignements : danceartcenter.dac@gmail.com www.danceartcenter.fr 0624864707

• AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

FICHE D'INSCRIPTION ADHÉRENT (de la personne inscrite en cours)

Nom:
Prénom :
Né(e) le :/ À :
Adresse :
Code postal : Ville :
Portable adhérent :
Portable parents (pour les mineurs) :
E-mail:
Horaires et cours choisis :
En cas d'accident, prévenir :
Urgence :
Autorisation d'hospitalisation : OUI / NON *
Contre-indications médicales à signaler (allergies) :
Nom et téléphone du médecin de famille :
Je soussigné(e), atteste sur l'honneur ne pas présenter de contre-indications à la pratique de la danse que mon enfant ne présente pas de contre-indications à la pratique de la danse et autorise l'association à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident. Je déclare avoir pris connaissance du règlement t intérieur de l'Association Dance Art Center.
À, le/

Signature (des parents pour les mineurs)
* barrez la mention inutile

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dance Art Center est une association loi 1901 et est réglementée par cette dernière. L'association gère toute la vie associative du centre ainsi que ses adhérents.

I. Généralités :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque participant ou à sa famille lors de l'inscription en début d'année. Procéder à une inscription vaut l'acceptation du règlement intérieur. En cas de non-respect des consignes du présent règlement, l'association ne peut en aucun cas être tenue responsable. L'association se réserve le droit d'exclure de manière immédiate, tout participant qui ne respecterait pas le règlement intérieur ou les consignes de sécurité des lieux ou dont le comportement peut nuire à la sécurité.

II. Modalités des cours :

Les cours se dérouleront sur le planning diffusé en début d'année. L'association se laisse le droit de modifier l'emploi du temps et s'engage à assurer les cours proposés. Aucun cours pendant les vacances scolaires ne seront assurés. En cas d'absence du professeur, tous les parents seront prévenus par téléphone ou par mail au plus tôt et chaque cours sera rattrapé.

Déroulement des cours :

- Les parents qui accompagnent l'enfant doivent s'assurer de la présence effective du professeur. La responsabilité de
 - l'association n'est engagée que pendant la durée du cours.
- La tenue réglementaire est définie à l'inscription par le professeur et devra être portée à chaque cours.

III. Modalités de paiement :

Le versement de l'abonnement doit être établi par chèque à l'ordre de « Dance Art Center » . Les cours sont payables annuellement. Possibilité de paiement en trois fois d'affilé sans frais pour une inscription annuelle format papier : par exemple, 1 chèque encaissé en Septembre, Octobre , Novembre. Si le paiement est effectué en plusieurs chèques, ceux-ci devront être remis dans leur totalité dès l'inscription et seront encaissés à chaque début de mois (le 5 de chaque mois). Aucune inscription ne sera comptabilisée sans paiement. En effet, l'accès aux cours est conditionné par le paiement de l'adhésion annuelle et par le règlement de l'abonnement choisi. Dans tous les cas, un élève ne peut se réinscrire qu'après avoir soldé tous les paiements de l'année précédente. Un spectacle annuel sera réalisé par l'association, les billets d'entrée sont payant.

IV. Cas de remboursement et rétractation :

A/Remboursement:

Dans tous les cas, les dispositions suivantes sont appliquées : - Non-remboursement de l'adhésion annuelle. Toutefois, en cas de maladie rendant impossible la pratique de l'activité jusqu'à la fin de l'année en cours, un avoir sera établi sous présentation d'un certificat médical certifié et calculé au prorata du nombre de mois restant à effectuer. Cet avoir sera à utiliser pour la saison qui suit et sera nominatif. Aucun remboursement ou rattrapage n'est possible pour tout autre motif (déménagement, trajet trop long...)

Aucun remboursement ou rattrapage n'est possible si l'élève n'a pu suivre ses cours pour des raisons personnelles. **B/Rétractation**:

Le cours d'essai permet à l'élève de tester le cours et permet de voir si ce dernier correspond à ses attentes. Suite à l'engagement de l'élève et à la signature du contrat aucun délai de rétractation n'est prévu. En effet l'élève a signé en toute connaissance de cause. Le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, dans la mesure où les prestations de Dance Art Center constituent des prestations « de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée » au sens de cette disposition légale. Dès son inscription, l'adhérent est par conséquent engagé jusqu'au terme de la saison. Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf dans les conditions précisées dans le présent article.

Cas général : Si le consommateur s'est présenté spontanément et a conclu le contrat, il n'a aucun droit de rétractation légal. C'est la même chose si le consommateur est venu à la salle, a pu avoir les informations nécessaires puis a renvoyé son bulletin d'adhésion par la poste ou par internet. Si le consommateur s'inscrit en format papier sans être jamais venu à l'école de danse ou sans avoir pris les informations nécessaires au préalable, sans avoir fait de cours d'essai, il a le droit à 14 jours de rétractation selon le Code de la Consommation. Si le consommateur est venu de son plein gré au sein de la structure essayer un cours de son choix (sans engagement) et a décidé de s'inscrire et de s'engager sur place ou en ligne après cet essai vous n'avez aucun droit de rétractation légale. Enfin, si le contrat est entièrement conclu en ligne, sans que le consommateur soit venu à la salle, les règles de la vente à distance s'appliquent : le consommateur ne peut se rétracter selon l'article L.221-28 du Code de la Consommation (selon Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône Service Protection Economique du Consommateur).

C/Situation exceptionnelle:

En cas de situation exceptionnelle (guerre, confinement, crise sanitaire, état d'urgence...) et si Dance Art Center se voit contraint de fermer ses portes par obligation et décision étatique, son activité devra cesser pour la sécurité de chacun. En cas de situation exceptionnelle, comme par exemple en cas de crise sanitaire covid-19) ou autre situation sortant de l'ordinaire et dont personne n'est responsable Dance Art Center s'engage à mettre en place des solutions (remboursements, rattrapages et cours virtuels...) selon la période à laquelle la crise sanitaire se déclare dans l'année.

V.Sécurité, hygiène et responsabilité :

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur sur les lieux avant de quitter leur enfant. Les enfants ayant l'autorisation de sortir seuls du cours doivent remettre une attestation écrite des parents. Les élèves et les parents sont tenus de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre l'incendie et d'en appliquer les consignes. En cas d'urgence dans les cours, les parents et chaque adhérent adulte donne leur autorisation au professeur d'appeler les secours et de faire évacuer la personne à l'hôpital pour sa propre prise en charge et sécurité. Dance Art Center ne pourra être tenu pour responsable des accidents corporels engendrés par la pratique de l'activité ainsi que des vols ou détérioration sur les effets personnels des adhérents. À ce titre, les familles qui souhaitent être couvertes pour ce type de risques sont invitées à faire le nécessaire auprès de leur compagnie d'assurance. Les téléphones mobiles doivent être éteints pendant les cours. Il est interdit de fumer dans les locaux et d'y introduire des animaux. Les salles de cours et les vestiaires doivent être laissés dans un état de propreté et de rangement convenable. Le matériel mis à disposition des élèves doit être respecté suivant les conditions d'utilisation définies sur place. En période de crise sanitaire chaque adhérent et accompagnant s'engage à porter le masque, à se désinfecter les mains à l'entrée du bâtiment et à respecter la distanciation sociale pour la sécurité de l'association. Dance Art Center s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place par la fédération à laquelle il est lié par son type d'activité (FFD).

VI.Diffusion d'image :

Le ___ / ___ / ___

_ , À __ Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Les élèves adultes et mineurs et les parents d'élèves acceptent que Dance Art Center prennent des photos et vidéos des cours, stages et spectacles afin de les diffuser sur son site Internet et sur ses réseaux sociaux. Dans le but d'étoffer les supports de communication de l'organisateur (site Internet, page Facebook, affiches, flyers...), ce dernier peut être amené à prendre des photos/vidéos du participant lors des activités. Dance Art Center s'engage à être bienveillant concernant les photos d'enfants de moins de 18 ans. Il s'agit d'images de groupe ou de vues montrant le participant en activité. Si vous vous y opposez, veuillez le signaler par mail à danceartcenter.dac@gmail.com. Si vous signez le formulaire de cession de droit à l'image, vous accordez expressément la permission à l'organisateur de fixer, reproduire, communiquer et exploiter ces images sous toute forme et sur tout support sur une durée illimitée et gratuitement. En retour, l'organisateur s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni de céder ces images à une tiers personne.

Toutes les dispositions réglementaires antérieures sont abrogées et remplacées par le présent.		
La Direction de la structure de Dance Art Center.		

CONTRAT DE CESSION DE DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de nos cours de danse ou de nos évènements (spectacle, stage...), les photos de votre enfant ou de vous-même, pourront être utilisées en vue de promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné(e)
Le cas échéant, parent de
Agissant dans en qualité de CÉDANT, Ci-après, désigné « le cédant » et
Dance Art Center, Ci-après, désigné « le cessionnaire »
Il a été arrêté et convenu ce qui suit :
Article 1er : Objet du présent contrat Le présent contrat a pour but de préciser les conditions dans lesquelles le cédant autorise le cessionnaire à exploiter son droit à l'image, qui résulte de la prise de photographies et de tournage vidéo réalisés au sein de Dance Art Center.
Article 2 : Étendue des droits cédés Le cédant autorise le cessionnaire à fixer, enregistrer et reproduire son image par tous les moyens techniques connus et inconnus à ce jour (photographies, vidéos, numérique, etc.). L'image du cédant peut donc être diffusée sur tout support choisi par le cessionnaire (flyers, site internet, réseaux sociaux), pour un nombre illimité d'utilisation, dans un but de communication. Il s'engage à ne pas publier de photo d'enfant seul sur les réseaux sociaux. En outre, le cédant autorise le cessionnaire à diffuser son image au public en utilisant les différents moyens connus à ce jour, et notamment le réseau Internet. Cependant, le cessionnaire est tenu à s'abstenir de concevoir tout montage qui présenterait le cédant dans une situation déshonorante ou dévalorisante pour lui. D'autre part, il est interdit au cessionnaire de céder les droits visés dans le présent contrat à qui que ce soit, sans autorisation préalable, expresse et écrite du cédant.
Article 3 : Territorialité et durée de la cession La présente cession de droit à l'image est consentie : -Pour une exploitation dans le monde entier - Pour une durée illimitée à compter de la date de signature du présent contrat
Article 4 : La gratuité La présente cession est effectuée à titre gratuit. Le cédant ne pourra pas demander de rémunération à posteriori pour l'utilisation de son image dans les cas détaillés par les clauses précédentes
Article 5 : Litiges Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige qui pourrait survenir dans le cadre du présent contrat. En cas de désaccord persistant, le TGI du Rhône sera compétant et le droit français seul applicable.
Date : /, À Signature précédée de la mention Lu et Approuvé :

DANCE ART CENTER DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné	, déclare :
-ne présenter aucune co	ntre-indication à la pratique de la danse classique
-que mon enfant pratique de la danse classio	ne présente aucune contre-indication pour la que
lors des cours de danse, en	onsabilité, par la présente lettre l'association Dance Art Center n cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels rs de ma participation ou celle de mon enfant aux cours.
Je suis informé(e) qu'il maladie/accident et respon Je me porte également g	naissance du règlement intérieur de l'association et y adhère. m'appartient de souscrire personnellement une assurance nsabilité civile. arant(e) financier en cas de dégradation volontaire que je pourrait occasionner durant ces cours.
_	écharge de responsabilité ou la non présentation de celle-ci, ociation Dance Art Center d'exclure ma participation/la nt aux cours.
Fait pour servir et valoir ce	e que de droit.
Fait àLe	e:/
Signatura prácádáa da la m	pention « Lu et annrouvé hon nour décharge » :